



COMMUNE D'ALLINGES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 4 Juin 2013

L'an deux mil treize le quatre juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2013

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric, ROUAULT Raphaël, DEVILLE François, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur BERGERON Pierre à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, DUMAS Isabelle, EPron Catherine.

Madame SPECIA Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **RECOIT** divers documents relatifs aux évènements à venir, à savoir : l'organisation de la journée nationale de l'archéologie du dimanche 9 juin, la plaquette « un été aux châteaux », la carte des différents sites du Géopark Chablais. Découvre également la présentation de la carte des 26 ballades en famille sur le périmètre du Géopark et de la plaquette « visites en Chablais ».
- **EST INFORMÉ** par Any CHABOUD de l'organisation du spectacle Bouriate le samedi 8 juin, en lien avec l'association Eurcasia et l'école de la Chavanne.
- **ENTEND** Monsieur le Maire donner lecture des différents mails de Jean-Claude BONDURAND qui remercie la commune pour la bonne organisation des différentes manifestations. Le Maire félicite également les organisateurs de l'Allingeoise qui, malgré les conditions de terrain rendues difficiles par la météo des jours précédents, ont œuvré à la réussite de cette journée, dont les bénéfices ont été reversés à l'APEI et à l'association Tandem Ski. Le Maire remercie Frédéric PERROUD pour avoir accordé des autorisations de passage sur les terrains lui appartenant.
- **RECOIT** les remerciements des Dialogues Européens d'Evian qui saluent l'organisation et l'accueil des évènements liés à cette manifestation notamment la visite de la délégation d'Irkoustk à Allinges accompagnée du Maire de cette ville.
- **RECOIT** la lettre de relance adressée par Le Maire à Monsieur le Conseiller Général concernant l'état d'avancement des demandes et octroi de subventions qui lui ont été transmises.
- **DEMANDE** à Gil-Laurent GASPARINI de représenter la commune à la remise des diplômes aux jeunes ayant suivi la Préparation Militaire Marine à Evian. Ce dernier accepte cette mission, dans le cadre de sa fonction de Correspondant Défense.
- **EST INFORMÉ** de l'inauguration du sentier d'interprétation du marais de la Bossenot le 24 mai dernier, de la bonne organisation et du succès du tournoi de foot U11 et U13 de la Société Sportive d'Allinges, du tournoi de tennis avec inauguration des locaux reconstruits et courts en terre battue, du succès également de la soirée de clôture du festival de l'accordéon qui s'est tenue à la salle communale d'Allinges, de l'organisation de la remise des récompenses aux jeunes lauréats du concours départemental de la Résistance et de la Déportation à l'Aéronautique

qui aura lieu le mercredi 5 juin et qui rassemblera des élus, les Collèges, lycées, les représentants des établissements scolaires, Enseignants, le Sous-préfet et l'Association des Anciens Combattants et Résistants (ANACR) présidée par M. Bernard NEPLAZ.

- **EST INFORMÉ** de la rencontre entre M. le Maire et des représentants de l'ADAPT, qui a aboutit à la signature d'une convention de stage pour l'accueil d'une personne handicapée apte à repeindre la galerie l'Art'lingeoise et d'apporter son aide à l'accomplissement des diverses missions du service voirie – espaces verts.

• **EST INFORMÉ** de l'évolution du dossier relatif à l'accueil des gens du voyage, à la suite notamment du stationnement anticipé d'une mission sur l'aire d'accueil de Mésinges. M. le Maire rappelle les dates initiales d'ouverture des aires d'accueil de grand passage. Du fait des intempéries qui sont intervenues en Bourgogne, l'ouverture initialement prévue au 2 juin a été anticipée sur demande du Préfet à l'arrivée de cette mission. M. le Maire indique que les caravanes sont arrivées le lundi 6 mai. Il a demandé au Préfet et au Sous-préfet de trouver une solution. M. le Préfet a donc agit en demandant l'ouverture de l'aire de Mésinges. De ce fait, les caravanes sont restées sur l'aire de Mésinges durant trois semaines. M. le Préfet a ensuite organisé une réunion sur l'accueil des grands passages. M. le Maire a saisi cette occasion pour signifier au Préfet son mécontentement concernant la mise en place des aires tournantes de grands passages non opérationnelles au 1^{er} Juin et lui rappelle qu'il se rend tous les jours sur l'aire d'accueil afin que les occupants respectent au mieux la tranquillité des riverains. François DEVILLE s'interroge sur l'identité de la puissance publique en charge de faire respecter la loi et de prévenir aux éventuels troubles à l'ordre public. M. le Maire indique que dans une situation normale, c'est le Sous-préfet qui doit gérer ce dossier. Mais il précise que le pouvoir de Police relève de la compétence du Maire. C'est en premier lieu ce dernier qui est sollicité. Jean-François PILLOT indique que la période a été propice au calme pour les riverains puisque les températures ne permettaient pas d'ouvrir les fenêtres et donc d'entendre les bruits. Cela étant, il reste méfiant notamment du fait du fonctionnement de l'année précédente. François DEVILLE s'interroge sur le rôle du médiateur ainsi que sur les possibilités d'action du SYMAGEV. Le Maire indique que le médiateur est l'interlocuteur direct du Préfet. Il doit faire le lien entre le Préfet et la commune. François DEVILLE demande s'il existe un règlement de l'aire d'accueil. Le Maire répond par l'affirmative en indiquant que le SYMAGEV a récemment approuvé le règlement de l'aire de Mésinges pour l'année en cours et que celui-ci pourra être présenté au Conseil lors d'une prochaine séance. Le Maire ajoute que le Préfet de la Haute-Savoie a reçu 37 demandes pour les 4 aires de grands passages. Le Préfet a accepté 12 missions, donc trois par aire d'accueil. Pour Allinges, la 1^{ère} mission est restée 3 semaines, soit du 6 au 26 mai. La prochaine mission officielle arrivera le 23 juin pour 15 jours jusqu'au 7 juillet. La dernière mission devrait arriver le 21 juillet pour repartir le 4 août. M. le Maire ajoute que le discours du Préfet est d'accepter les 12 missions sans pour autant refuser clairement les autres. Il se réserve donc le droit d'accepter des missions supplémentaires en procédant à des réquisitions d'aires d'accueil. Jean-François PILLOT considère qu'il vaut mieux que les missions puissent s'installer sur une aire appropriée plutôt que sur un terrain vague. M. le Maire indique que le Préfet soutient les communes en règle. C'est le cas d'Allinges où un arrêté municipal a été pris pour interdire tout stationnement hors de l'aire d'accueil. M. le Préfet mobilise le médiateur puis la gendarmerie pour d'éventuelles évacuations forcées si les communes ont pris un arrêté interdisant le stationnement illégal et possèdent une aire d'accueil.

- **AJOUTE** à l'ordre du jour la demande de subvention au profit de la coopérative du groupe scolaire, qui permet de financer les sorties pédagogiques. Le Maire propose de traiter cette question. Il indique la destination de cette subvention en égrenant la liste des sorties financées grâce à cette subvention de 23€ par élève. Approuvé à l'unanimité.

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 25 avril, après avoir entendu les remarques de Jean-François PILLOT concernant son départ de la séance précédente. M. le Maire donne des informations sur les réflexions menées par les élus du bureau de la Communauté de Communes des Collines du Léman en lien avec le bureau d'études KPMG spécialement recruté pour avancer sur le dossier de création d'un nouvel ensemble intercommunal. Les travaux portent

sur les domaines de la fiscalité, de la finance, des compétences de la représentativité et gouvernance sur les opportunités de périmètre avec une analyse des avantages et des inconvénients. M. le Maire ajoute qu'en l'état actuel des analyses, il est nécessaire de travailler avec Thonon-les-Bains pour faire avancer les questions liées à la future gouvernance de cette intercommunalité. Aussi, il distribue la lettre qu'il a adressée à Monsieur le Maire de Thonon-les-Bains pour l'inviter à échanger sur ce sujet. M. le Maire rappelle ensuite que la réforme des rythmes scolaires est reportée à 2014. Cependant, le groupe de travail formé à cette occasion poursuit son travail. Il est en train de déterminer un programme d'animations sur les temps périscolaires et notamment pause méridienne pour l'année scolaire 2013-2014. Il poursuit en ajoutant à ses remerciements concernant les bénévoles du nettoyage de printemps l'association des pêcheurs qui ont eux aussi œuvré avec efficacité et bonne humeur. Concernant les travaux sur le PLU, Jean-François PILLOT souhaite ajouter que le Compte-rendu ne fait pas apparaître que des éléments manquaient au compte-rendu de la réunion privée sur le PLU. M. le Maire indique que cela sera naturellement présenté lors de la rencontre du prochain groupe de travail. Gilles DUPUIS fait un état d'avancement de la révision du PLU. Une prochaine réunion doit se tenir pour valider le règlement du PLU corrigé. Gilles DUPUIS indique qu'il y aura une réunion du groupe de travail PLU qui aura pour objet la présentation du projet et la préparation de l'arrêt du PLU. Jean-François PILLOT et Hubert JORDAN reviennent sur le délai de transmission du compte-rendu du PLU, trop long selon eux. M. le Maire indique que la commune travaille sans relâche pour faire avancer ce dossier. Céline BILLAULT s'interroge sur les futures réunions à organiser. M. le Maire et Gilles DUPUIS indiquent qu'il va falloir organiser une séance de travail privée du Conseil Municipal, en présence de l'architecte, puis ensuite un groupe de travail PLU et enfin une séance publique pour l'arrêt du PLU. La convocation pour la prochaine réunion sera adressée très prochainement.

- **APPROUVE** la modification des statuts de la 3CL qui adopte la compétence Autorisation du Droit des Sols à la suite de la notification par la DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'arrêt de la prise en charge de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols sur le territoire de la 3CL. M. le Maire indique que le Conseil Communautaire de la 3CL a approuvé cette modification après son passage en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui n'entrainera pas de perte financière pour la commune et qui n'aura pas d'incidence sur le service rendu aux usagers par la Mairie. Cependant, les finances de la 3CL vont être impactées puisqu'il faudra recruter 1,5 équivalent temps plein sans contrepartie financière. Raphaël ROUAULT s'interroge sur le devenir des agents de la DDT. M. le Maire indique que des départs en retraite ne seront pas remplacés et d'autres agents seront mutés. Gilles DUPUIS regrette cette situation, précisant qu'aujourd'hui, seule la 3CL est concernée, à l'inverse de toutes les autres intercommunalités du Chablais. Céline BILLAULT s'interroge également sur les raisons de cet état de fait. M. le Maire indique avoir posé la question à M. le Sous-préfet. Ce dernier a indiqué que les autres collectivités vont être également concernées prochainement et que la 3CL fait en quelque sorte partie de la « première vague ». Jean-François PILLOT s'interroge sur les emplois à créer. M. le Maire indique qu'un seul emploi sera créé, du fait de la méconnaissance de la charge de travail que cela va représenter. François DEVILLE s'interroge sur l'opportunité de recruter un agent alors que le périmètre de notre structure va être modifié. M. le Maire indique qu'en tout état de cause, il sera nécessaire d'avoir une personne supplémentaire pour prendre en charge cette mission spécifique. Céline BILLAULT s'interroge sur le transfert de compétence. M. le Maire indique que la commune aurait pu reprendre cette compétence qui avait été transférée, par convention, à la DDT. De ce fait, il est nécessaire de transférer cette compétence d'instruction des autorisations du droit des sols à la 3CL. Approuvé à l'unanimité.

- **ANALYSE** les différents éléments relatifs au projet de sécurisation des circulations de véhicule et de piétons à Châteauvieux. Le Maire indique qu'il s'agit d'un chantier important, qui ne va pas être lancé en fin de mandat mais qui doit être préparé entièrement afin que le dossier puisse démarrer au début du prochain mandat. Il indique que dans ce contexte, il est intéressant et opportun de faire une étude complémentaire d'aménagement du carrefour de Mâcheron. François DEVILLE s'interroge sur la localisation exacte du projet. Le Maire indique que celle-ci se situe

au carrefour même de Mâcheron, à l'intersection de la RD12 avec les différentes voiries communales (Avenue des Châteaux, Rue du Ruisseau, Chemin des Etangs). Elise BON considère que cette étude serait utile considérant le caractère dangereux de cette intersection. Frédéric PERROUD considère lui aussi qu'une étude peut être utile pour faire apparaître des solutions. Jean-François PILLOT estime que l'aménagement actuel est pourtant récent. M. le Maire indique que cela existe depuis plus de vingt ans. Il ajoute que l'intérêt serait aussi de réduire la vitesse des véhicules. Céline BILLAULT confirme que cette étude permettra de trouver des solutions de sécurisation. Le montant de cette étude qui sera réalisée par le cabinet Uguet s'élève à 5 695€ HT. Approuvé à l'unanimité.

- **ANALYSE** la proposition d'étude géotechnique obligatoire pour le même projet de Châteauvieux. Une consultation de 4 bureaux d'étude a eu lieu durant 15 jours. Claude CART explique que l'étude va permettre de connaître la qualité du terrain sur lequel le projet va être fondé. Cette étude est également nécessaire pour vérifier s'il y a présence ou non d'amiante dans le bitume. Céline BILLAULT alerte à juste titre sur le fait que dans le village de Châteauvieux, des parcelles privées peuvent être concernées par cette étude. Jean-François PILLOT s'étonne qu'une seule entreprise ait répondu. Le Maire indique qu'un autre bureau d'étude consulté avait indiqué son souhait de répondre mais n'a pas donné suite à son intention. Le montant de l'étude confiée à Géochablais est donc de 7 010€ HT. Approuvé à l'unanimité.
- **ENTEND** Brigitte SPECIA présenter le rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Elle rappelle l'historique du Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises et son périmètre. Le point important de l'année à venir est la mise en service de la nouvelle unité de traitement des eaux à Chevilly, sur la commune d'Excenevex. Elle dit que cet ouvrage concentre les meilleures technologies du moment en matière de traitement des eaux. La vente de l'eau a rapporté 2,5 millions d'euros au SIEM. Le prix de l'eau augmente pour financer des investissements. Ceci, conjointement à l'augmentation du nombre d'abonnés, contribue au financement de la nouvelle usine même si des économies d'eau substantielles atténuent la recette finale. Le SIEM estime qu'il est possible d'envisager une réduction des investissements en les limitant aux seuls projets urgents. Cette démarche aura pour conséquence de stabiliser l'endettement, qui est aujourd'hui à 15 millions d'euros. L'autofinancement net s'est fixé à 650 000€ en 2012, ce qui a permis de financer près de 30% des travaux sur le réseau. Le SIEM souhaite que cet autofinancement se substitue progressivement aux emprunts mais qu'il conviendra d'être vigilant vis-à-vis de l'évolution du prix de l'eau dans un contexte économique difficile pour les familles. Gilles DUPUIS s'interroge sur le devenir de la station d'Yvoire. Brigitte SPECIA et le Maire indiquent qu'elle va reprendre l'eau pompée au lac pour la transmettre à la station de Chevilly. Jacques PHILIPPE ajoute que l'unité de traitement d'Yvoire n'était plus aux normes et il était donc urgent de la remplacer. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau. M. le Maire remercie Brigitte SPECIA pour la qualité de son exposé.
- **ANALYSE** la création de deux postes d'agent de maîtrise au bénéfice de deux agents, actuellement adjoints techniques principaux, promus au grade d'agent de maîtrise, catégorie C. Le principe est de créer deux postes d'agent de maîtrise remplaçant les postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. M. le Maire indique que cela n'aura pas d'incidence financière pour l'année en cours mais en revanche cette disposition va leur permettre un avancement plus rapide au cours de leur carrière. Hubert JORDAN s'interroge sur le fait que cet avancement apporte un changement de fonction. M. le Maire indique qu'il s'agit d'entériner une situation d'encadrement de proximité qui existe de fait depuis de nombreuses années. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le rapport d'analyse des offres reçues pour la réalisation des travaux sur le chemin de Charmoisy et sur le chemin des Champs fleuris. Onze entreprises ont retiré un dossier et seulement une proposition a été déposée, par l'entreprise COLAS. Ces deux chemins présentent des problèmes d'absorption des eaux pluviales. M. le Maire présente le rapport d'analyse de l'offre en rappelant les critères de jugement des offres, outre la complexité du chantier. M. le Maire ajoute que la problématique principale sera de permettre les circulations pendant les travaux. Claude CART complète l'analyse, indique qu'il faudra informer les services de secours, mais aussi les habitants. Il précise ensuite le montant proposé dans l'offre, qui, avec

les options, s'établit à 152 838,40€ HT. Jean-François PILLOT indique qu'il pensait que les riverains allaient participer financièrement à cette opération. M. le Maire rappelle que des riverains avaient cédé du terrain pour l'élargissement du chemin, et que ceci est en soi déjà une participation. Claude CART présente le détail du programme des travaux et les réalisations prévues. Au-delà d'un nouveau revêtement, il s'agira de construire des canalisations pour récupérer les eaux pluviales, ceci sur les deux chemins. Approuvé à l'unanimité.

- **ANALYSE** les offres reçues pour la construction de 27 caveaux au cimetière. Il est proposé de recruter l'entreprise moins-disante, pour un montant de 34 481,36€ HT soit les Pompes Funèbres Chablaisiennes. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** la convention de transfert de gestion du domaine au profit du SYANE pour la mise en œuvre du Très Haut Débit (THD). M. le Maire indique que cela fait partie intégrante du désenclavement numérique du Chablais porté par le SIAC. La nature de ce projet consiste à installer sur une parcelle communale située à Mésinges un point relais pour la fibre optique. Claude CART présente le projet et les spécificités du petit local qui sera édifié sur la parcelle. Celui-ci couvrira une surface d'emprise au sol de 24,82m². Ce projet global concerne 282 communes pour 1 300 km de fibre optique à mettre en œuvre. Au niveau financier, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais va participer à hauteur de 2 millions d'euros sur 4 années. Gilles DUPUIS indique qu'en commission d'urbanisme, une réserve a été émise sur la Déclaration Préalable pour ceinturer cette édification d'une haie d'essences locales. Approuvé à l'unanimité.
- **ENTEND** la remarque de Brigitte SPECIA concernant les chicanes sur la route de Valère, qui commencent à être décolorées et très abimées. M. le Maire et Gilles DUPUIS indiquent qu'ils essaient de faciliter l'entretien mais que les chicanes font aussi souvent l'objet de dégradations de la part des automobilistes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION